

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 avril 2008 Salle Albin Mazon – Maison des Associations à PRIVAS

Début de la séance : 18h05

Présents : Messieurs Jean LEYNAUD, Jérôme BERNARD, Noël BOUVERAT, Jean-Louis ARMAND, Jean-Pierre JEANNE, Stéphane VOLLE, Jean-Paul SARRAZIN, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Gilbert FREUCHET, Stéphane ORIOL, Paul CHAUTARD, Max LAFOND, Gérard MAZOYER, Arnaud RITTE, Marc JARZAT, Jacques MERCHAT, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Louis ROCHAT.

Mesdames Sylvie COMPAGNON, Marie-Claude CHOSSON (remplace Roger ETIENNE), Bernadette CHASTAGNER.

Excusés : Monsieur Roger ETIENNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BEAL.

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 31 |
| Nombre de membres présents : | 31 |
| Nombre de votants : | 31 |

Ordre du Jour :

- 1) Election du Président,
- 2) Détermination du nombre de postes de Vice-présidents,
- 3) Election des Vice-présidents,
- 4) Election des délégués de la Communauté de Communes au sein du SITVOM Rhône Eyrieux pour les communes de Rompon et Le Pouzin,
- 5) Election des délégués de la Communauté de Communes au sein du SYTRAD,
- 6) Election des délégués de la Communauté de Communes au sein du SMEOV,

Le quorum étant largement atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. François VEYREINC, Président sortant. Après avoir salué l'ensemble des conseillers communautaires et notamment les 13 nouveaux délégués communaux qui comptent dans leur rang 2 femmes, François VEYREINC tient à remercier les élus qui ont contribué à écrire le premier chapitre de la Communauté de Communes et en particulier Didier BELIN, Edouard LEVEUGLE et Christian VERCASSON pour qui le sort des urnes n'a pas été favorable.

Après l'appel des délégués communautaires, le Président sortant installe Mesdames Sylvie COMPAGNON, Bernadette CHASTAGNER et Messieurs Jean LEYNAUD, Jérôme BERNARD, Noël BOUVERAT, Jean-Louis ARMAND, Jean-Pierre JEANNE, Stéphane VOLLE, Jean-Paul SARRAZIN, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Stéphane ORIOL, Paul CHAUTARD, Max LAFOND, Gérard MAZOYER, Arnaud RITTE, Marc JARZAT, Jacques MERCHAT, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, Louis ROCHAT dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Louis ROCHAT, doyen d'âge de l'assemblée, prend ensuite la présidence et après un propos introductif invite les conseillers communautaires à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

I/ Election du Président

Monsieur François VEYREINC présente sa candidature au poste de Président.

Noël BOUVERAT propose la candidature d'Yves CHASTAN qui accepte.

Après avoir laissé les candidats s'exprimer Monsieur Louis ROCHAT fait procéder à l'élection à bulletins secrets.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0
- suffrages exprimés : 31
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur François VEYREINC : 17 voix
Monsieur Yves CHASTAN : 14 voix

Monsieur François VEYREINC, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.



II/ Détermination du nombre de postes de Vice-présidents

III/ Election des Vice-présidents

Le Président rappelle que le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci. Le Président propose de maintenir à 6 le nombre de postes de Vice-présidents.

Yves CHASTAN propose qu'un 7^{ème} poste de Vice-président soit ouvert compte tenu de la charge de travail et de l'évolution des compétences de la Communauté de Communes.

Noël BOUVERAT rejoint la proposition d'Yves CHASTAN. Pour lui la remise en marche de la Communauté de Communes doit passer par un poste de Vice-président supplémentaire et la modification des délégations mises en place jusqu'alors.

François VEYREINC souhaite que le bureau puisse en discuter préalablement avant que cette proposition soit mise à l'ordre du jour d'un conseil communautaire. Néanmoins la révision des délégations a bien été prévue, elle devra permettre un meilleur équilibre entre elles et leur affectation ne devra pas générer de frustrations ; à titre d'information la répartition pourra se présenter comme suit (l'ordre énoncé ne reflète pas l'ordre des Vice-présidences) :

- développement économique et développement du territoire,
- finances et fiscalité,
- aménagement de l'espace, tourisme,
- services aux usagers : service déchets, SPANC,
- évolution des statuts, communication,
- attractivité du territoire, petite enfance, relation avec les communes.

Pour Hervé SAULIGNAC la décision de créer un 7^{ème} poste de Vice-président doit se prendre en Conseil Communautaire et pas seulement en bureau. Il est possible de créer le poste dès aujourd'hui sans pour autant désigner ce soir le Vice-président.

François VEYREINC explique que le poste du 6^{ème} Vice-président a été créé dès que le besoin s'en est fait sentir. Il pourra en être de même pour le 7^{ème} poste. Il est donc tout à fait possible de démarrer avec 6 Vice-présidents et passer à 7 en cours d'année.

Après que le Conseil Communautaire ait décidé avec 18 voix pour et 13 abstentions le maintien des 6 postes de Vice-présidents il est procédé à l'élection à bulletins secrets des Vice-présidents.

1^{er} Vice-président :

Monsieur Yves CHASTAN se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 0
- suffrages exprimés : 31
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur Yves CHASTAN : 31 voix

Monsieur Yves CHASTAN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.

2^{ème} Vice-président :

Monsieur Patrick LALLEMAND se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 3 blancs
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur Patrick LALLEMAND : 28 voix

Monsieur Patrick LALLEMAND, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.

3^{ème} Vice-président :

Monsieur Gérard BEAL se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 4 blancs et 1 nul
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur Gérard BEAL : 26 voix

Monsieur Gérard BEAL, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.

4^{ème} Vice-président :

Monsieur Jean LEYNAUD se porte candidat.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 4 blancs
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur Jean LEYNAUD : 27 voix

Monsieur Jean LEYNAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.

5^{ème} Vice-président :

Messieurs Yves CHEVALIER et Philippe MAZADE se portent candidats.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 1 blanc
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur Yves CHEVALIER : 16 voix
Monsieur Philippe MAZADE : 14 voix

Monsieur Yves CHEVALIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.

6^{ème} Vice-président :

Messieurs Noël BOUVERAT et Arnaud RITTE se portent candidats.

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 31
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 1 blanc et 1 nul
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 16 voix
- ont obtenu : Monsieur Noël BOUVERAT : 17 voix
Monsieur Arnaud RITTE : 10 voix
Monsieur Philippe MAZADE : 1 voix
Monsieur Hervé SAULIGNAC : 1 voix

Monsieur Noël BOUVERAT, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 6^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées et immédiatement installé.



IV/ Election des délégués de la Communauté de Communes au sein du SITVOM Rhône Eyrieux pour les communes de Rompon et Le Pouzin

Il est rappelé que la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées se trouve en situation de représentation substitution des communes de Rompon et Le Pouzin au sein du SITVOM Rhône Eyrieux.

Après le renouvellement général des conseils municipaux intervenu les 9 et 16 mars derniers les conseillers communautaires sont invités à élire des nouveaux délégués titulaires et suppléants pour représenter ces communes au sein du SITVOM.

Après avoir procédé aux opérations de vote ont été élus à l'unanimité :

- pour ROMPON :

| | |
|------------------------------|--|
| Délégués titulaires : | Monsieur Fabrice JACQUET Monsieur Didier SCHEPENS |
| Délégués suppléants : | Monsieur Christian LEXTRAIT Madame Valérie FAURE |

- pour LE POUZIN :

| | |
|------------------------------|--|
| Délégués titulaires : | Monsieur Gilbert MOULIN Monsieur Dominique GERARD |
| Délégués suppléants : | Monsieur Raymond PINCHENON Monsieur Gérard AMBERT |



V/ Election des délégués de la Communauté de Communes au sein du SYTRAD

Pour faire suite à l'adhésion de la Communauté de Communes au SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) le 14 février 2007 et au renouvellement général des conseils municipaux intervenu les 9 et 16 mars derniers il est proposé de procéder à l'élection des délégués communautaires qui siégeront au sein de ce syndicat.

L'article 6 des statuts du SYTRAD précise que « la représentation des membres au sein du Comité Syndical est fixée proportionnellement à l'importance de leur population à la date du dernier recensement. Cette représentation est effectuée de la façon suivante :

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| De 0 à 20 000 habitants | 2 délégués titulaires |
| De 20 001 à 40 000 habitants | 3 délégués titulaires |
| De 40 001 à 60 000 habitants | 4 délégués titulaires... |

Pour chaque délégué, les EPCI éliront un délégué suppléant attaché, appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire ».

La population de la Communauté de Communes (source INSEE) étant de 21 886 (hors communes du Pouzin et de Rompon qui adhèrent au SYTRAD via le SITVOM Rhône Eyrieux), il revient donc au Conseil Communautaire d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants attachés à leur titulaire.

Il est rappelé que pour les élections des délégués des Communautés de Communes le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la Communauté (article L.5711-1 du CGCT).

Après avoir procédé aux opérations de vote ont été élus, à l'unanimité :

Délégués titulaires :

Monsieur Jean LEYNAUD
Monsieur Yves CHEVALIER
Monsieur Stéphane ORIOL

Délégués suppléants :

Monsieur Max LAFOND
Monsieur Jacques MERCHAT
Madame Danielle IZOPET



VI/ Election des délégués de la Communauté de Communes au sein du SMEOV

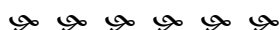
Pour faire suite à notre décision du 19 septembre 2007 d'adhérer au SMEOV et au renouvellement général des conseils municipaux intervenu les 9 et 16 mars derniers, il revient au Conseil Communautaire de désigner ses délégués qui siégeront au comité syndical.

Il est rappelé que pour les élections des délégués des Communautés de Communes le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la Communauté (article L.5711-1 du CGCT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de désigner pour siéger au comité syndical les délégués titulaires et suppléants suivants.**

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|
| Alissas | Jérôme BERNARD | Jean LEYNAUD |
| Chomérac | Noël BOUVERAT | Sylvie COMPAGNON |
| Coux | Jean-Pierre JEANNE | Gérard CHIROSSEL |
| Creysseilles | Jean-Paul SARRAZIN | Jean-Marie BESSON |
| Flaviac | Gérard BEAL | Michel CONSTANT |
| Freysenet | Jean-Pierre LADREYT | Claude FOURNIER |
| Lyas | François VEYREINC | Angélique ROCHIER |
| Pourchères | Micheline BRIET | Marie-Hélène BAVITOT |
| Le Pouzin | Gilbert MOULIN | Lionel PAILLOT |
| Privas | Yves CHASTAN | Betty BERTHON |
| Rochessauve | Max LAFOND | Eric RAYNAUD |
| Rompon | Patrick FAYSSE | Issam WARD |
| St Cierge la Serre | Arnaud RITTE | Jean-Luc THIALET |
| St Julien en St Alban | Marc JARZAT | Jean-Claude PALIX |
| St Priest | Philippe MAZADE | Christian GAILLARD |
| Veyras | Elisabeth CALVAGNAC | Yves CHEVALIER |



Prochaines réunions :

- Commission des finances élargie à tous les conseillers intéressés :
mardi 22 avril 2008 à 18h00 - Salle Albin Mazon – Maison des associations à Privas.
- Conseil Communautaire pour le vote du budget : mardi 29 avril à 18h00



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président

Les Vice-Présidents

Le Secrétaire de séance

Les Délégués Intercommunaux